

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

**Vu**, le Code de la Route,

**Vu**, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**Vu**, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

**Considérant** qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement lors des manifestations du Festival Anne de Bretagne qui auront lieu du 15 au 19 mai 2024,

A R R E T E

Article 1

Un défilé, avec la participation des « Géantes de Kenleur » et des enfants, empruntera sous le contrôle de la Police Municipale les rues suivantes :

Promenade du Duc d'Aumale – rue du Onze Novembre – parvis de la Mairie – rue Aristide Briand – rue Pasteur – Esplanade des Terrasses,

- le samedi 18 mai 2024 de 11h30 à 13h30

Article 2

Le stationnement est interdit Esplanade des Terrasses dans la partie comprise entre la voie SNCF et l'entrée du Château

- du samedi 18 mai 2024 à 8h00 au dimanche 19 mai 2024 à 22h00.

Article 3

Les véhicules gênants seront évacués en fourrière au frais des propriétaires.

Article 4

La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Municipaux.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Monsieur le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Intervention et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT.

En l'Hôtel de Ville, le

02 MAI 2024



Le Maire,

  
Alain HUNAUT